ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

métaux

Question écrite n° 36304

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'enjeu pour la compétitivité des industries française et européenne de leur approvisionnement en métaux critiques. Dans sa note d'analyse de juillet 2013, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), propose « le développement de la recherche portant sur les ressources minières sous-marines ». Aussi, souhaite-t-elle connaître les intentions du ministre à propos de cette proposition.

Texte de la réponse

La France dispose d'une capacité importante d'exploration et d'accès à de nouvelles ressources minérales à grande profondeur en mer, dont l'exploitation pourrait avoir des impacts sur la biodiversité, les écosystèmes et les milieux. Il est nécessaire d'améliorer les connaissances des gisements sous-marins afin d'en préciser le potentiel, mais aussi d'évaluer les impacts environnementaux des différentes phases d'exploration et d'exploitation pour les inscrire dans un cadre respectueux des principes du développement durable. C'est pourquoi le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a confié en 2012 à l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et au centre national de la recherche scientifique (CNRS) une expertise scientifique collégiale (ESCo) sur les impacts environnementaux de l'exploitation des ressources minérales non énergétiques marines profondes. Un état des lieux rigoureux et exhaustif des savoirs scientifiques sera établi dans le but d'éclairer les politiques publiques et les acteurs. L'expertise scientifique collective fera le point des connaissances scientifiques sur les écosystèmes concernés, les impacts potentiels de l'exploitation, et les mesures de suivi de ces environnements et des impacts. Les résultats de cette expertise sont attendus au premier semestre 2014. Au niveau international, la France dispose d'un permis d'exploration relatif aux nodules polymétalliques délivré par l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) en 2001. Ce permis porté par l'IFREMER se situe dans les fonds marins de la zone internationale dans la région de Clarion-Clipperton, située dans le Pacifique au large du Mexique. La France a déposé en 2012 un permis d'exploration relatif aux sulfures polymétalliques dans l'Atlantique nord. Ce permis qui a été approuvé par l'AIFM est également porté par l'IFREMER. Ces deux permis sont une opportunité de poursuivre des recherches de très haut niveau sur les ressources minérales et leurs environnements, conduites par les établissements scientifiques nationaux (IFREMER, CNRS...), et d'envisager à terme une exploitation si les potentiels d'exploitation sont confirmés et qu'une exploitation respectueuse de l'environnement est possible.

Données clés

Auteur : Mme Véronique Louwagie
Circonscription : Orne (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36304
Rubrique : Matières premières
Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE36304

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 août 2013, page 8930
Réponse publiée au JO le : 14 janvier 2014, page 445